

ARRÊTÉS

A2024_2 : Arrêté constitutif de la régie d'avances instituée auprès du service comptabilité de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault - Abroge et remplace l'arrêté n°A2018-3

1 DOCUMENT - Publié le 09 janvier 2024

 A2024_2_Arrete_constitutif_de_la_regie_avances_instituee_aupres_du_servi_comptabilite_de_la_CCV H_-_Abroge_et_remplace_l_arrete_n__A2018-3.pdf

TELECHARGER

PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS

